

MUNICIPALITÉ

RÉPONSE ÉCRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Joëlle Zahnd relative à la sécurité sexuelle et relationnelle des enfants dans le cadre du plan d'études romand

Renens, le 15 avril 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 1^{er} février 2024, Mme la Conseillère communale Joëlle Zahnd a interpellé la Municipalité au sujet la sécurité sexuelle et relationnelle des enfants dans le cadre du plan d'études romand. Elle s'enquière des actions supplémentaires qui pourraient être proposées par la Municipalité.

Est-ce que la Municipalité prévoit de faire plus pour cette sécurité des enfants ?

Les **écoles** sont régies par la Loi sur l'Enseignement obligatoire (LEO). La Municipalité n'a ainsi aucune compétence sur le programme et l'organisation de la sécurité sexuelle et relationnelle des enfants.

Dans le contexte scolaire, l'éducation à la santé sexuelle est appelée éducation sexuelle. Elle figure dans le plan d'étude romand et est dispensée par PROFA sur mandat de l'Etat.

- En **Suisse romande**, ce sont des spécialistes externes en santé sexuelle qui interviennent dans les écoles pour assurer une éducation sexuelle. Le Service d'éducation sexuelle dispense les cours d'éducation sexuelle auprès des élèves du canton de Vaud sur mandat du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF).

Les contenus des programmes s'appuient sur le cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande qui s'articule autour des trois cycles du plan d'études romand et des huit thématiques proposées dans les standards pour l'éducation sexuelle en Europe de l'OMS.

De ce cadre émanent des propositions de thèmes prioritaires et d'âges d'intervention permettant d'offrir une éducation sexuelle adaptée à l'âge des élèves dans une approche de coopération entre les spécialistes de l'éducation sexuelle et les professionnel.le.s de l'école.

Cours d'éducation sexuelle dans la scolarité obligatoire (DGEO)

Les élèves bénéficient des cours d'éducation sexuelle tout au long de leur scolarité, soit:

- 3P - Programme d'éducation à la vie et prévention des abus sexuels (2 périodes) ;
- 6P - Programme d'éducation sexuelle (2 périodes) ;
- 8P - Programme d'éducation sexuelle (2 périodes) ;
- 10S - Programme d'éducation sexuelle (2 périodes) ;
- 11S - Programme d'éducation sexuelle (2 périodes) + visite (1 période) du groupe de classe de la consultation de santé sexuelle à la rue de Lausanne 21 à Renens.

Contenu des interventions

Les objectifs de l'intervention en 3P sont principalement:

- connaissance du corps ;
- sensations et émotions ;

- respect de l'intégrité physique ;
- origine de la vie.

Les objectifs de l'intervention en 6P sont principalement:

- évolution du corps ;
- procréation ;
- sentiments et émotions ;
- intimité ;
- respect de soi, des autres, des différences et des limites.

Les objectifs de l'intervention en 8P sont principalement:

- puberté et transformation du corps ;
- changements psychiques ;
- nouvelles sensations ;
- attitude d'ouverture aux autres ;
- intimité et respect ;
- estime de soi.

Les objectifs des interventions en 10S et 11S sont principalement:

- relations amoureuses dans une vision positive et respectueuse de la sexualité ;
- estime de soi ;
- consentement ;
- contraception ;
- infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- violences sexuelles ;
- choix, droit, devoirs.

PROFA assure une permanence téléphonique tous les lundis (hors vacances et jours fériés). Les spécialistes en santé sexuelle répondent directement aux questions, en toute confidentialité.

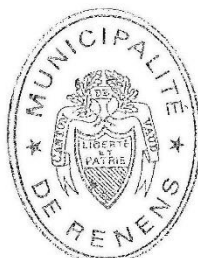
Hors du cadre scolaire, l'équipe des travailleurs sociaux de la ville de Renens (CRA-Ondallaz-TSP) font preuve d'une vigilance particulière quant aux questions relatives à la sécurité sexuelle et relationnelle des enfants et des ados avec lesquels ils sont en contact. Des messages de prévention, des flyers et des informations sur cette thématique sont à disposition dans les locaux et des interventions de professionnel.le.s sont organisées à la demande afin de répondre aux questions et besoins de jeunes.

Par ailleurs, grâce au lien de confiance établi avec les jeunes, les travailleurs sociaux sont à même d'orienter les jeunes concernés vers les bonnes structures du réseau.

La Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Joëlle Zahnd relative à la sécurité sexuelle et relationnelle des enfants dans le cadre du plan d'étude romand.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

